

**SAGE - Contrat de Rivière
du bassin de l'Ouche**

Commission « gestion qualitative »

*Jeudi 17 janvier 2008
16h00 Mairie de Longvic*

Compte-rendu

Etaient présents :

Madame Christine DURNERIN – Présidente de la CLE – syndicats d'aménagement de rivières
Madame Evelyne MORI – Préfecture – Environnement
Madame Josette MARIA - Préfecture – Environnement
Madame Isabelle GIRARD-FROISSARD – DDASS 21
Monsieur Luc JOLIET – 2^{ème} vice-Président CLE – maire de Tart l'Abbaye
Monsieur Maurice BORNET – membre – syndicats d'aménagement de rivières
Mademoiselle Céline VIEILLARD – membre – Agence de l'Eau
Monsieur Noël CHAFFONGEAND – adjoint au maire de Longvic
Monsieur Laurent MONNOT – membre - Lyonnaise des Eaux
Madame Hélène MOUCADEAU – DDAF / Police de l'Eau
Monsieur Jean-Philippe COUASNE – Fédération Départementale de la Pêche et des Milieux Aquatiques
Monsieur Jean CABBILLARD – UFC Que Choisir
Monsieur Damien CERCUEIL – APRR
Monsieur Daniel FLEURISSON – APRR
Monsieur Gilbert KERNEVEZ – membre - SAUR
Madame Gisèle DACLIN – CLAPEN 21
Monsieur Pascal VIART – SMEABOA – chargé de mission SAGE / Contrat de rivière
Monsieur Romain GARRAUT – SMEABOA – technicien de rivière

Absents excusés :

Madame Cathy HEDIEUX – membre – usagers
Madame TENENBAUM – membre - Conseil Régional
Syndicat Mixte du Dijonnais - membre
DIREN Bourgogne - membre
Direction Départementale des Services Vétérinaires - membre

Madame Christine DURNERIN, Présidente de la CLE, ouvre la séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- Installation de la commission
- Présentation de la phase « Etat des lieux »
- Proposition de déclinaison du thème
- Définition des objectifs
- Calendrier des réunions

Installation de la commission

Madame DURNERIN rappelle que les commissions thématiques sont constituées sur proposition du bureau de la CLE. Elles ont vocation à travailler simultanément sur le SAGE et le Contrat de rivière, la distinction se faisant au niveau de la finalité de chaque procédure. Après un bref rappel sur le SAGE (document réglementaire) et le Contrat de rivière (programme d'actions), Madame DURNERIN revient à l'installation de la commission.

Supprimé :

Supprimé :

Supprimé : la

En complément des membres qui ont demandé leur participation à l'une ou l'autre des commissions, le bureau a souhaité associer les membres les plus représentatifs de la problématique traitée. Après avoir donné lecture de la liste proposée des membres de la commission, Madame DURNERIN demande si les membres présents ont des remarques à formuler ou des propositions complémentaires. En l'absence de remarques, la liste des membres est validée. Madame DURNERIN précise que les commissions restent ouvertes à toute personne légitime pouvant contribuer à l'élaboration du SAGE.

Supprimé :

La commission doit être présidée par un membre de la CLE. Lors de l'installation de la commission « gestion quantitative », il fut proposé que ce soit un membre du collège des élus qui soit responsable de la commission en vue de l'appropriation de la démarche. Le nombre d'élus présents étant réduit, Monsieur VIART indique que chaque membre présente une légitimité mais que l'Agence de l'Eau, à la fois accompagnateur du projet et acteur de l'ensemble des problématiques de l'eau sur le bassin versant, émerge naturellement comme candidat. La proposition est acceptée par les membres et par la représentante de l'Agence, sous réserve d'un accord de sa Direction et dans l'attente de la mise en place de la nouvelle CLE suite aux élections municipales.

Concernant les experts à associer, Madame DURNERIN propose l'Université (département Sciences de la Terre) dont les chercheurs et étudiants doivent disposer de certaines études.

Présentation de la phase « Etat des lieux »

La phase « état des lieux » a pour objectif l'établissement d'un document de synthèse relatif à la problématique « qualité ». C'est un bilan des connaissances de la situation actuelle pour chaque problématique.

Supprimé :

Le déroulement de l'état des lieux est décliné en plusieurs étapes :

- Inventaire bibliographique
- Synthèse des études
- Etudes complémentaires éventuelles
- Synthèse générale.

Chaque acteur sera donc sollicité pour ses compétences et ses connaissances d'un sujet particulier. Lors de la première réunion du Comité technique, en attente de la reconstitution de la CLE après mars, seront définies les modalités et formes de contributions des services et professionnels.

Proposition de déclinaison du thème

Afin d'être le plus exhaustif, la thématique « gestion qualitative » est déclinée en plusieurs sous-domaines et sujets. Au fur et à mesure des réunions, la déclinaison devra être la plus exhaustive possible afin de ne négliger aucun aspect. Le tableau présenté dans le diaporama (ci-joint) et issu de la démarche d'état des lieux DCE (Directive Cadre Européenne sur l'Eau), propose une première déclinaison.

Supprimé :

Supprimé :

Définition des objectifs et calendrier des réunions

La validation de l'état des lieux est envisagée pour la fin 2008. Cette échéance reste tributaire de la mise en place des organes de la CLE après les élections municipales.

Le Comité technique devra se réunir rapidement afin de définir sa méthodologie de travail et préparer les premiers éléments d'état des lieux qui seront proposés à la commission après sa constitution.

Informations

Les membres de la CLE et des commissions sont invités à consulter le site Gest'Eau (www.gesteau.eaufrance.fr) afin d'y obtenir des informations complémentaires sur le SAGE et le Contrat de rivière dans l'attente de la construction du site Web prévu au plan de communication du SMEABOA. Les informations mises en lignes sont celles validées par les instances concernées.

Afin de faciliter les échanges entre les membres, la liste des participants à la commission et leurs coordonnées e-mail seront jointes au compte-rendu.

La séance est levée à 17h45.

Supprimé :

Le responsable de la commission
« Gestion Quantitative »



La représentante
de l'Agence de l'Eau

Mis en forme : Centré,
Retrait : Gauche : 10 cm,
Première ligne : 1,25 cm

Supprimé : ¶

¶

Mis en forme : Centré,
Tabulations : 11,75 cm, Gauche

Supprimé :

Supprimé : e (la)

Supprimé : (

Supprimé :)